



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Règlement de zonage

ZONE
P10-3

USAGES

USAGES AUTORISÉS	TYPE	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'USAGE
COMMERCE, SERVICE ET BUREAU		
Vente au détail		
Marché public extérieur	C	
Restauration, divertissement et hébergement		
Établissement de conférences et d'événement	C	
Établissement de divertissement	C	
Restaurant sans service au volant	C	
Salle de réception	C	
Récréation		
Espace public d'exposition	P	
Activités de plein air extensive	P	
Services et vente de véhicules		
Parc de stationnement léger	C	
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		
Établissement culturel communautaire	P	
Service public municipal	P	

LOTISSEMENT

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Profondeur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimale
NORMES GÉNÉRALES	1500 m ²		15 m		

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Nombre d'étages		Hauteur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimal	maximal	maximale
NORMES GÉNÉRALES	50 m ²		7 m		2	2	12,2 m

IMPLANTATION	Mode d'implantation	Marges minimales			
		avant	latérale	latérales totales	arrière
NORMES GÉNÉRALES	Isolé	4 m	2 m	4 m	3 m

OCCUPATION DU SOL

CES maximal	25 %
-------------	------

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES